

# DESCRIPTION DU CYCLOMOTEUR "MOTOBÉCANE" TYPE AV 49

## Construit par "LES ATELIERS DE LA MOTOBÉCANE"

16, Rue Lescault — 93 - PANTIN

R. C. Seine 54 B 7011

Marque : MOTOBÉCANE

Type : AV 49 Genre : CYCLOMOTEUR.

Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1

Nom et adresse du constructeur : ATELIERS DE LA MOTOBÉCANE 16, rue Lescault - PANTIN (Seine St-Denis).

### 1. - CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

Nombre de roues : Deux.

Roue motrice : Arrière.

Constitution du cadre : Cadre coque en tôle emboutie soudée formant réservoir à sa partie supérieure avant.

Fourche : Télescopique.

Roues : À rayons, munies de pneumatiques de 23×2.

Pédalier : À roue de 50 dents. Cette roue entraîne par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux un pignon à roue libre de 18 dents, solidaire du moyeu arrière.

Emplacement et disposition du moteur : Devant le pédalier.

### 2. - DIMENSIONS ET POIDS

Empattement extrême : 1,12 m.

Dimensions maxima du véhicule : Longueur 1,75 m. — largeur 0,65 m.

Hauteur libre au-dessus du sol : 0,85 m.

Poids du véhicule : 41 kg.

### 3. - MOTEUR

Type : À explosion — Cycle à 2 temps, cylindrique.

Alésage : 39<sup>mm</sup> — Course 41,8<sup>mm</sup> - Cylindre : 233 cm<sup>3</sup>.

Taux de compression : 7,5.

Carburant normalement utilisé : Mélange essence-huile 2 temps.

Réservoir : Contenance 3,650 litres, fermé par un bouchon en matière plastique.

Régime de rotation du moteur : Maximum 5.500 t/mn. Correspondant au couple maximum 3.000 t/m — Correspondant à la puissance maximum 5.500 t/m.

Echappement : Le silencieux d'échappement est du type tromblon, d'un diamètre intérieur croissant progressivement de 24 à 65<sup>mm</sup>, et se terminant par une partie conique de 65<sup>mm</sup> de diamètre intérieur. Sa longueur développée est d'environ 37 cm. Son volume approximatif est de 0,85 litre. Le silencieux contient un diaphragme percé de trous et une coupelle traversée par un tube de diamètre intérieur 10<sup>mm</sup>. La sortie est effectuée par un tube de diamètre intérieur 10<sup>mm</sup>. Le niveau sonore des gaz mesuré suivant les prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 25 octobre 1962 est de 72,8 dBA. Le poinçon du constructeur est frappé sur la partie arrière droite du pot d'échappement.

Alimentation du moteur : Carburateur GURTNER à passage de la main constante, commandé par poignée tournante à main droite. Dispositif de départ commandé par un bouton au guidon, à main gauche. Le carburateur est muni d'un silencieux d'aspiration.

Allumage : Par volant magnétique NOVI, haute tension.

Graissage : Par mélange d'huile à l'essence.

Refroidissement : Par air.

Mise en marche : Un décompresseur est conjugué avec la poignée tournante droite, commandant les gaz.

### 4. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage : Du type centrifuge, entrant en action automatiquement quand la vitesse de la machine atteint 6 km/h. Un deuxième embrayage concentrique au premier est solidaire de la vitesse de rotation du moteur et entre en action à 2.500 t/mn.

Transmission : Une poulie solidaire de l'arbre moteur, entraîne par l'intermédiaire d'une courroie trapézoïdale de 14×7, une poulie concentrique à l'axe de pédalier ; cette dernière solidaire à volonté d'un pignon de 11 dents entraîne par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux au pas de 12,7 une roue de 54 dents solidaire du moyeu arrière.

Dispositif de point mort : Un levier situé dans la poulie de pédalier la rend solidaire à volonté du pignon 11 dents. Ce dispositif permet l'utilisation en bicyclette. Le cyclomoteur comporte un changement de vitesse automatique par poulie extensible commandée par billes centrifugées. Le moteur est monté pivotant autour d'un axe supérieur. Il est guidé dans son déplacement et repoussé vers l'avant par un ressort à boudin accroché au cadre.

Démultiplication : —

$$\text{Petite vitesse} : \frac{205}{47} \times \frac{54}{11} = 21,4$$

$$\text{Grande vitesse} : \frac{205}{85} \times \frac{54}{11} = 11,8$$

Nombre de vitesses : Infini.

Avec des pneumatiques de 23×2 dont la circonférence de roulement sous charge est de 1,765 m.) au régime du moteur de 1.000 t/mn. la vitesse atteinte est de :

Petite vitesse : 4,95 km/h

Grande vitesse : 8,97 km/h.

au régime maximum du moteur, la vitesse maximum du véhicule ressort à 49,3 km/h.

### 5. - SUSPENSION

Avant : Fourche télescopique.

## 6. - FREINAGE

**Frein avant.** — A tambour, avec segments intérieurs, diamètre 90<sup>m/m</sup>, commandé par un levier à main droite.  
**Frein arrière.** — A tambour avec segments intérieurs diamètre 90<sup>m/m</sup>, commandé par un levier à main gauche.  
**Longueur des garnitures.** — 60<sup>m/m</sup> — largeur 20<sup>m/m</sup>.  
**Surface de freinage.** — Avant 24 cm<sup>2</sup> — Arrière 24 cm<sup>2</sup>.

## 7. - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

**Équipement électrique.** — Le volant magnétique alimente sous 6 volts une lanterne avant rectangulaire de 100<sup>m/m</sup> × 60<sup>m/m</sup> à lampe jaune et une lanterne arrière rouge qui complète l'équipement.  
**Catadioptrage.** — Le véhicule est muni d'un catadioptrage agréé par l'Administration sous le n° E-2.

## 8. - DIVERS :

Le cyclomoteur est muni d'un avertisseur.  
**Antiparasitage.** — Le véhicule est muni d'un antiparasite agréé pour lui par l'O.R.T.F.  
Le cyclomoteur est muni d'une plaque métallique fixée sur l'ailette supérieure droite de la culasse portant le nom du constructeur, le type, le numéro du moteur, l'indication « Cyclo » ainsi que l'indication du lieu et de la date de la réception par le Service des Mines.  
Le numéro du cyclomoteur est frappé sur la patte arrière droite du cadre.  
Le numérotage dans la série a commencé au numéro 99.000.000.

## PROCÈS VERBAL DE RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant du Constructeur, le 1<sup>er</sup> septembre 1967 que le véhicule N° 99.000.000 à moteur N° 6.396.521 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série MOTOBÉCANE type AV49 satisfait aux dispositions des articles R.69 à R.73, R.104 R.18g et R.194 à R.199 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

Vu et approuvé  
Enregistré sous le N° AU.1022-67  
A Paris, le 9 Novembre 1967  
L'Ingénieur en Chef des Mines,  
(Signé : PROUST)

Vu :  
Paris, le 9 Novembre 1967  
L'Ingénieur des Mines,  
(Signé : JOURDAN)

A Paris, le 9 Novembre 1967  
L'Ingénieur Divisionnaire T.P.E. (Mines)  
(Signé : FLAGEOLET)

## CERTIFICAT DE CONFORMITÉ


Je soussigné Madame VINCENT, représentante dûment accréditée des ATELIERS DE LA MOTOBÉCANE 16 rue Lesault, PANTIN (Seine Saint-Denis) constructeur certifié : a) que le véhicule :

1 Genre : Cyclomoteur	6 Puissance administrative : 1 cheval
2 Marque : Motobécane	7 Carrosserie :
3 Type : AV 49	8 Nombre de places assises : 1.
4 N° dans la série du type : cadre..... moteur.....	9 Charge utile :
5 Source d'énergie : Mélange d'essence et d'huile 2 temps	10 Poids à vide :
5 bis Cylindrée (en cm <sup>3</sup> ) : 49,933 cm <sup>3</sup> . 2 ou 4 temps : 2 temps.	11 Poids total autorisé en charge : du véhicule isolé : d'un ensemble :

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines le .....  
pour être livré à .....

L'authenticité de ce certificat n'est garantie que s'il porte sur la signature le cachet du modèle ci-contre.



Fait à ..... le .....  
(Signature)

" Toute transformation du châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 et 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus, doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture ".